

Les armes nucléaires ont toujours été immorales. Depuis le 22 janvier 2021, elles sont également illégales avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires :



Cet accord historique - adopté aux Nations Unies en 2017 avec le soutien massif de la communauté internationale - constitue le premier traité mondial qui interdit catégoriquement les instruments de guerre les plus destructeurs et les plus inhumains jamais créés.



Plus d'information sur notre site en scannant ce QR code ou en allant sur : <http://icanfrance.org/>

En 2010, les 191 États membres du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), y compris les États dotés d'armes nucléaires (France, Royaume-Uni, États-Unis, Chine et Russie) ont reconnu, malgré des hésitations, être « vivement préoccupés par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires ».

Cette phrase fut le socle des futures déclarations et conférences sur ce sujet.



En effet, les armes nucléaires menacent la survie même de l'humanité et des écosystèmes. Leurs effets traversent les frontières et se transmettent de génération en génération.

En 1968, le TNP interdisait déjà la fabrication d'armes nucléaires de nouveaux États, mais n'imposait pas d'interdiction concernant par exemple leur usage ou possession aux États l'ayant déjà. De plus, les différents traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires adoptés depuis 1967 n'interdisent ces armes que dans certaines régions spécifiques.



Le TIAN comble un vide juridique majeur du droit international. Avant son entrée en vigueur, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive qui n'étaient pas soumises à un traité d'interdiction, malgré l'étendue catastrophique et persistante des dommages qu'elles infligent.

Le 7 juillet 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est adopté par 122 États, après de longues négociations au siège des Nations Unies à New York. Un tournant dans l'histoire de l'humanité.

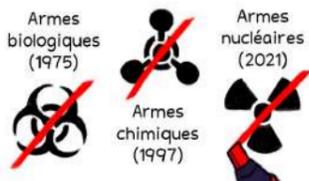


Cependant, la France, les États-Unis et le Royaume-Uni ont boudé les négociations en protestant dès le 1er jour dans les couloirs de l'ONU. Ils n'ont jamais participé à la conférence comme les autres États nucléaires et leurs alliés.

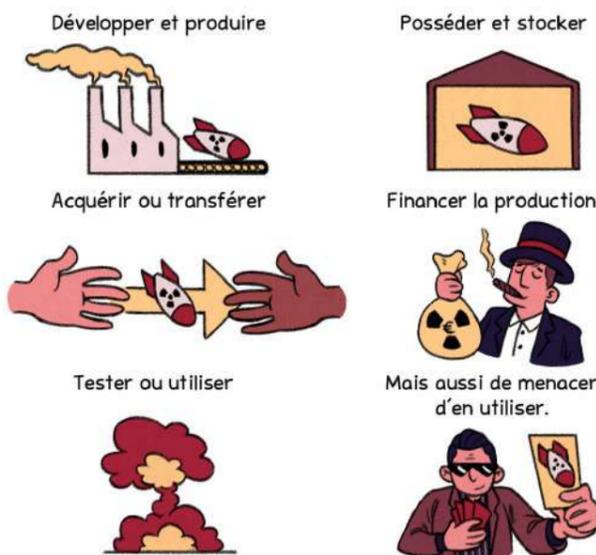
20 septembre 2017 : Cérémonie à l'ONU pour l'ouverture à la signature du TIAN. Les Présidents, Premiers ministres et ministres des Affaires étrangères de 50 États ont signé immédiatement, apportant leur soutien complet à cette nouvelle norme.



22 janvier 2021 : Le traité entre en vigueur et a désormais force de loi internationale. Pour la première fois, les armes nucléaires sont soumises à une interdiction totale.



L'article 1 du TIAN « Interdiction » proscrie aux États de nombreuses activités liées aux armes nucléaires. Il devient alors interdit de :



Selon l'article 4 « Élimination des armes nucléaires », les États possédant des armes nucléaires peuvent rejoindre le traité de 2 manières :



Ils peuvent soit adhérer, puis détruire leurs armes nucléaires. Dans ce cas, ils doivent élaborer un plan d'action avec des échéances précises qui sera soumis à la validation des États parties.

Soit détruire leurs armes nucléaires, puis adhérer. Une autorité internationale compétente sera alors chargée de vérifier que la destruction a été faite de manière irréversible.

Le TIAN ne concerne pas uniquement le désarmement, mais aussi le droit international humanitaire. Il reconnaît les victimes des explosions nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki, mais aussi celles des plus de 2 000 essais nucléaires et l'impact sanitaire et environnemental qu'ils ont provoqués.

Article 6 « Assistance aux victimes et remise en état de l'environnement ».



Article 7 « Coopération et assistance internationale ».

Cela oblige les États parties d'engager des actions vis-à-vis des personnes et des zones affectées par des armes nucléaires.

Si le TIAN est devenu réalité, c'est grâce à l'action des associations luttant contre le danger des armes nucléaires, comme ICAN qui a reçu le prix Nobel de la Paix en 2017 pour son action « de sensibilisation sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires » ainsi que pour « ses efforts inédits visant à interdire ces armes au moyen d'un traité ».



La mobilisation continue au sein de la société civile pour universaliser le TIAN. ICAN France porte ce plaidoyer auprès de l'État français qui refuse, pour l'instant, de l'entendre.

Nous sommes sur la bonne voie pour un monde débarrassé de la menace des armes nucléaires ! Agissons maintenant, avant que les armes nucléaires nous éliminent.



Pour agir :

- <http://icanfrance.org>
- @icanfrance
- @ICAN_France
- ICANFrance
- ICAN France
- coordination@icanfrance.org

